

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M M^{mes} DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, DUMOULIN Roger, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, PARINAUD Charles, TISSIER Roger, BARCAT Jeannette, JOYEUX Sylvie.

Absents : DESFOUGERES Francette, PINAULT Murielle, PASQUIGNON Laurent.

Monsieur PERICAT Bernard est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 110324.01 : Demandes de mises en non valeur présentées par le Receveur municipal

Monsieur le Maire fait part des demandes de mises en non valeur présentées par Monsieur le Receveur Municipal, pour des dettes datant de 2002 à 2009, d'un montant total de :

- 83,70 euros pour le budget principal
- 786,12 euros pour le budget annexe eau et assainissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

1°) Sur le budget principal, considérant qu'il n'y a pas de possibilité de recouvrement, accepte les mises en non valeur pour un total de 29,60 euros

2°) Sur le budget annexe eau et assainissement : considérant qu'il n'y a pas de possibilité de recouvrement, accepte les mises en non valeur pour un total de 492,43 euros

Délibération n° 110324.02: Monsieur le Maire fait part des besoins de recettes de la Commune et présente les bases d'impositions prévisionnelles pour 2011.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL , à l'unanimité

- Décide d'appliquer les taux suivants

Produit fiscal attendu pour 2011 des taxes directes locales

| | | | | |
|--|---|--------------------------------------|---|------------------------|
| 154 645 | - | 18 182 | = | 136 453 |
| Produit nécessaire à l'équilibre du budget | | Total des allocations compensatrices | | Produit fiscal attendu |

| Calcul des taux de 2011 par application de la variation proportionnelle | | | | Taxes | Taux votés 2011 | Calcul du produit résultant des taux votés | |
|---|-----------|--|-------------------|---------------------|-----------------|--|-----------------------|
| Taxes | Taux 2010 | Coefficient de variation proportionnelle | Taux de référence | | | Base d'imposition prévisionnelles 2011 | Produit correspondant |
| d'habitation | 10,05 | ----- = 1,001688 | 10,07 | d'habitation | 10,07 | 599 600 | 60 380 |
| foncière (bâti) | 12,96 | | 12,98 | foncière (bâti) | 12,99 | 368 200 | 47 829 |
| foncière (non bâti) | 51,92 | | 52,01 | foncière (non bâti) | 51,92 | 54 400 | 28 244 |
| Total | | | | | | 136 453 | |

Délibération n° 110324.03: Vote du Budget Primitif Principal 2011

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif principal qui s'équilibre à :

599.390,53 euros en section de fonctionnement

70.764 ,63 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

approuve la proposition de Budget Principal 2011.

Délibération n° 110324.04: Vote du Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement 2011

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement qui s'équilibre à :

98.660,75 euros en section d'exploitation

458.738,93 euros en section d'investissement

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

approuve la proposition de Budget Primitif Annexe du service d'eau et assainissement 2011.

Délibération n° 110324.05: Accueil de la chorale de l'Association Vocalise

Madame Marie-Claude Guignat informe le Conseil que conformément à la décision du 1^{er} mars dernier, la chorale de l'Association Vocalise accepte de venir se produire à Saint-Sulpice-le-Dunois. Le concert aura lieu le samedi 4 juin à l'église.

Il y aurait lieu de recevoir les choristes à l'issue du concert autour d'un en-cas à la salle polyvalente

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- est d'avis favorable à la proposition de Madame Marie-Claude Guignat ; les crédits nécessaires à la réception seront prélevés sur les crédits ouverts au chapitre 62 du budget 2011

Délibération n° 110324.06: Avenant au contrat de service signé avec EBL CENTRE pour l'entretien du réseau d'eau

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre d'une opération de réorganisation au sein du groupe VINCI CONSTRUCTION FRANCE, EBL CENTRE - LA CHAPELLE SAINT -URSIN (18750) a cédé son fonds de commerce Canalisation Limousin situé à Laschamps - SAINTE-FEYRE (23000) à SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE, 3 Rue Gaspard Monge à PESSAC (33600), le 1^{er} janvier 2011, EBL en devenant un Etablissement. Il est précisé que SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE est une société de VINCI CONSTRUCTION FRANCE.

La Commune a signé avec EBL CENTRE un contrat en date du 11 décembre 2009, pour l'entretien du réseau d'eau pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015

Le fonds de commerce transmis à SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE Etablissement EBL, intègre le marché dont EBL CENTRE est signataire.

Il y a donc lieu d'établir un avenant de transfert au nom d'EBL, Etablissement de SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE Laschamps - BP 26 - 23001 GUERET qui en assurera l'exécution dans les mêmes conditions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant, au marché conclu avec EBL CENTRE en date du 11 décembre 2009, pour l'entretien du réseau d'eau pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, de transfert du marché à SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE, 3 Rue Gaspard Monge à PESSAC (33600).

Délibération n° 110324.07: Proposition d'adhésion de la Commune à l'Association des Amis des Peintres de l'Ecole de Crozant Gargillesse

Monsieur le Maire présente la proposition de l'Association des Amis des Peintres de l'Ecole de Crozant Gargillesse d'adhésion de la Commune afin de soutenir ses objectifs et de participer aux actions qu'elle envisage de mener.

L'association s'est fixé comme objectif la valorisation patrimoine artistique et culturel de la Vallée de la Creuse. Elle va éditer à 3000 exemplaires un ouvrage d'art de 160 pages de Christophe Rameix (budget pour l'ouvrage de l'ordre de 70.000,00 euros)

L'adhésion à l'Association permettrait de bénéficier gratuitement des clichés représentant des œuvres des peintres de la Vallée de la Creuse ainsi que de la remise gratuite de quelques exemplaires de l'ouvrage à sa parution (en fonction de la population de la commune).

Le montant de l'adhésion pour la Commune est de 150,00 euros, l'adhésion particulière d'une personne physique est de 15,00 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- considérant que l'Association concerne plus les Communes de Fresselines, Crozant et quelques communes de l'Indre et que dans ce cas l'adhésion à l'Association relève plus des particuliers auprès desquels elle suscite de l'intérêt,

- n'opte pas pour l'adhésion de la Commune à l'Association
